1. Mot de bienvenue et introduction

Madame la mairesse Francine Daigle ouvre la séance de consultation publique à 19h30 le 7 décembre 2015. Elle constate qu'il y une personne dans la salle pour cette séance de consultation.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétairetrésorier.

2. <u>Présentation des projets de règlement</u>

La consultation porte sur le règlement numéro 354-15 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02. Ce règlement est expliqué par madame la mairesse Francine Daigle et le directeur général.

3. Période de questions du public

Il n'y a pas de question de l'auditoire.

4. Levée de la séance

Francine Daigle, mairesse	
Michel Morneau, directeur général	

La séance de consultation publique est levée à 19h45.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 7 décembre 2015 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Mario Parent et

Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétairetrésorier.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

15-12-329 Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points en italique et le point varia ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Procès-verbal séance ordinaire du 2 novembre 2015
 - 3.1 Suivi du dernier conseil
- 4. Intérêt pécuniaire des élus
- 5. Registre de déclaration de dons des élus
- 6. Période de questions du public

ORIENTATION ET DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 7. Politique de rémunération
- 8. Règlement numéro 356-15 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances
- Deuxième projet de règlement numéro 354-15 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – modification du groupe d'usage Habitation IV et Public (R)
- Règlement numéro 355-15 modifiant le règlement sur les permis et certificats afin d'établir un permis de place d'affaires
- 11. Avis de motion règlement modifiant le règlement 332-14 relatif à la garde et l'errance d'animaux mandat chenil des mal-aimés
- 12. Situation financière 2015
 - $12.1 Accaparement \ d'un \ surplus \ \grave{a} \ l'exercice \ 2015$
 - 12.2 Virement fonds réservé assainissement 2015
 - 12.3 Révision budgétaire 2015- OMH
- 13. Budget 2016
 - 13.1 Avis de motion règlement de taxation 2016
 - 13.2 Avis de motion -création d'un fonds réservé troisième voie Biométhanisation
- 14. Taxes impayées
- 15. Calendrier des séances régulières 2016
- 16. Salaire de l'année 2016 du directeur du service des incendies

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 17. Adoption des dépenses novembre 2015
- 18. Demande (s) d'appui financier
 - 18.1 Fondation des maladies du coeur et de l'avc
 - 18.2 Liberté de choisir
 - 18.3 Guignolée
- 19. Transport hors-norme A-30 et A530 appui à la MRC Beauharnois-Salaberry
- 20. Image municipale
 - 20.1 Papeterie
 - 20.2 Cartes d'affaires
 - 20.3 Accroche-porte préventionniste
 - 20.4 Autocollants des véhicules routiers

- 20.5 Pochettes
- 21. Renouvellement de contrats en des services analytiques en eau potable Exova
- 22. Étude des pompes du poste de pompage Forgeron
- 23. Plan église

DOSSIERS D'INFORMATION

- 24. Rapport des comités
 - 24.1 Culture et patrimoine
 - 24.1.1 Fête des bénévoles 24.2 Embellissement
 - 24.3 Environnement
 - 24.4 Loisirs
 - 24.4.1 Chauffage salle communautaire
 - 24.5 Vie communautaire et sociale
 - 24.6 Voirie
 - 24.7 Incendie
 - 24.8 OMH
- 25. Rapport des activités de la Mairesse
- 26. Correspondance au conseil
- 27. Dépôt des rapports internes
 - 28.1 Dépôt rapport inspectrice municipale
 - 28.2 Dépôt des rapports des interventions en incendie
- Varia
- 29. Période de questions portant sur les points à l'ordre du jour
- 30. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal - séance ordinaire du 2 novembre 2015

15-12-330 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 sans modification.

ADOPTÉ

3.1 Suivi du dernier conseil

Le suivi des demandes des citoyens de la dernière séance du Conseil municipal est effectué par madame la mairesse Francine Daigle.

4. Intérêt pécuniaire des élus

Monsieur le directeur général Michel Morneau indique avoir reçu à son bureau le formulaire SM-70, déclaration des intérêts pécuniaires, des membres du conseil, obligation provenant de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités conformément à l'article 357.

Mesdames les conseillères Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Marc-Antoine Thibault et Mario Parent et finalement madame la mairesse Francine Daigle ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

5. Registre de déclaration de dons des élus

Monsieur le directeur général Michel Morneau dépose le registre des dons et des marques d'hospitalité des élus pour l'année 2015 et ceci depuis le dernier dépôt, l'ensemble conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale chapitre E-15.1.0.1 et du règlement numéro 325-13 sur l'éthique des élus de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

6. <u>Période de questions – Première partie</u>

Un citoyen demande pourquoi la municipalité de Saint-Urbain-Premier ramasse les chats errants. Il évoque le fait que les animaux de ferme augmentent cette population. Madame la mairesse Francine Daigle indique l'importance pour la municipalité d'assurer un sain équilibre entre les chats domestiques contrôlés et les chats errants conformément aux pouvoirs de la Loi sur les Compétences Municipales. Un citoyen demande s'il y a une suite au dossier des îlots déstructurés. Madame la mairesse Francine Daigle indique que le Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA) en fait mention. Pour l'instant, les élus de la MRC de Beauharnois-Salaberry n'interviennent pas dans ce dossier. Il se pourrait, selon le directeur général monsieur Michel Morneau, que le dossier soit retraité dans le cadre des travaux du schéma d'aménagement et de développement.

Un autre citoyen pose une question sur la distinction entre un organisme à but non lucratif public ou privé, ce que la mairesse Francine Daigle lui explique. Une personne veut savoir s'il y a eu entente définitive avec le vignoble Cortolino visant l'établissement des pistes récréatives. Madame la mairesse Francine Daigle indique qu'un document est complété et en finalisation pour dépôt au propriétaire des lieux. Un citoyen demande à combien se chiffre au budget 2016 le manque à gagner concernant les coupures à la taxe de vente du Québec. Madame la mairesse Francine Daigle indique que nous reviendrons à une séance ultérieure sur un approximatif de cette perte de subvention.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Politique de rémunération

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire

valoriser les compétences et l'expérience des

employés;

CONSIDÉRANT QUE le cadre salarial doit être compétitif et permettre une

rétention de cette main d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'importance de la stabilité d'une équipe de travail;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir des règles équitables qui

s'adressent à l'ensemble des employés :

CONSIDÉRANT QU' une politique de rémunération permet à l'employé

de reconnaître l'évolution de sa rémunération au cours des années et à l'employeur de prévoir les

coûts de main d'œuvre;

CONSIDÉRANT le bénéfice d'encadrer la rémunération et de la

maintenir à jour;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-331 Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter une politique de rémunération globale effective le premier janvier 2016.

Que cette politique ne s'applique pas à la direction générale, aux nonsalariés, aux pompiers volontaires à temps partiel et aux employés temporaires.

Que le texte final soit déposé à une séance ultérieure du conseil municipal pour approbation.

ADOPTÉ

8. Règlement numéro 356-15 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors

d'une séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE.

15-12-332 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 356-15 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances.

Que ce règlement soit déposé au livre des règlements de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

9. <u>Deuxième projet de règlement numéro 354-15 modifiant le</u>
règlement de zonage numéro 204-02 – modification du groupe
d'usage Habitation IV et Public

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et

l'urbanisme, la municipalité de Saint-Urbain-Premier peut faire des règlements en matière

d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QUE les normes actuelles du règlement de zonage en

vigueur ne font pas référence aux habitations multifamiliales destinées à l'hébergement de

personnes âgées;

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres

du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa

lecture;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance

ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 novembre

2015;

ATTENDU QUE l'adoption d'un premier projet de règlement a été

proposée par le conseiller Michel Hamelin lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2

novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE.

15-12-333 Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le second projet de règlement numéro 354-15 – modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – modification du groupe d'usage Habitation IV et Public tel que déposé.

Que ce règlement soit déposé au livre des règlements de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

10. <u>Règlement numéro 355-15 modifiant le règlement sur les permis et certificats afin d'établir un permis de place d'affaires</u>

ATTENDU QUE la municipalité peut effectuer des modifications à sa

règlementation en vertu de la Loi sui

l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE certaines modifications au Règlement des permis et

certificats portant le numéro 201-02 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du

territoire;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise aux

membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent

à sa lecture ;

ATTENDU QU' un avis de motion est donné le 2 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-334 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 355-15 – modifiant le règlement sur les permis et certificats afin d'établir un permis de place d'affaires.

Que ce règlement soit déposé au livre des règlements de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

11. <u>Avis de motion – règlement modifiant le règlement 332-14 relatif à la garde et l'errance d'animaux - mandat – chenil des mal-aimés</u>

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur le conseiller Mario Parent, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 332-14 relatif à la garde et l'errance d'animaux. Ce règlement insèrera notamment une obligation aux propriétaires de chats à posséder pour cet animal une médaille renouvelable annuellement ou une puce électronique.

Mandat - chenil des mal-aimés

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 332-14 demande la

nomination d'un contrôleur:

EN CONSÉQUENCE

15-12-335 Il est proposé par monsieur le conseiller Miche Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat au Chenil des Mal-aimés au montant de 110\$ par service, l'ensemble selon l'offre de service du 19 novembre 2015.

ADOPTÉ

12. Situation financière

12.1 Accaparement d'un surplus à l'exercice 2015

CONSIDÉRANT QUE les activités en investissement et en infrastructure

se résument à un estimé de, au 31 décembre 2015, 173 101\$ alors que le budget était de 146 810\$.

CONSIDÉRANT QUE ceci s'explique principalement par une solidification

des fondations du centre municipal;

EN CONSÉQUENCE

15-12-336 Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approprier un montant de 15 000 \$, pour l'exercice financier 2015, en provenance du surplus accumulé non affecté permettant le financement des activités courantes de l'année 2015.

ADOPTÉ

12.2 Virement fonds réservé assainissement 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, dans son budget 2015, prévu une

affectation au fonds réservé en assainissement;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-337 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'affecter un montant de 4 820 \$ au fonds réservé en assainissement pour l'année 2015.

ADOPTÉ

12.3 Révision budgétaire 2015 - OMH

CONSIDÉRANT la révision budgétaire de l'OMH reçue le 12

novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la part municipale reste identique à 7 086\$;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-338 Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la révision du budget 2015 de l'OMH

ADOPTÉ

13. <u>Budget 2016</u>

13.1 Avis de motion - règlement de taxation 2016

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de déterminer le taux de la taxe foncière, de toute taxe spéciale ou de secteur, les tarifications pour divers services, les modalités de paiement et de fixer le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2016.

13.2 <u>Avis de motion - Création d'un fonds réservé troisième voie - Biométhanisation</u>

Avis de motion est, par la présente, donné par madame la conseillère Joane Gibeau, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement visant la création d'un fonds réservé à la troisième voie — Biométhanisation. Des sommes d'argent seront consacrées aux années subséquentes afin de pourvoir à l'achat des bacs aux matières compostables.

14. Taxes impayées

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour taxes municipales.

Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la

Municipalité de Saint-Urbain-Premier pour taxes municipales comprend des arrérages de taxes des

années 2013 et 2014

EN CONSÉQUENCE,

15-12-339 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité.

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier procède, si nécessaire, par l'entremise de la MRC Beauharnois-Salaberry à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales pour les années 2013 et 2014 conformément aux dispositions des articles 1022 et 1023 du Code municipal des propriétés suivantes :

8711 36 3095

8607 25 9502

8509 71 4115 8508 98 5591

ADOPTÉ

Mandat directeur général Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

En référence à la résolution numéro 15-12-339

15-12-340 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que monsieur Michel Morneau directeur général, soit mandaté pour agir au nom de la municipalité de Saint-Urbain-Premier lors de la vente par la MRC Beauharnois-Salaberry des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales. Son mandat consiste à enchérir sur les immeubles en vente situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier mis à l'enchère pour défaut de paiement des taxes jusqu'au montant total des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais divers à y relier.

ADOPTÉ

15. Calendrier des séances régulières 2016

CONSIDÉRANT QUE

l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-341 Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront au Centre

municipal de Saint-Urbain-Premier situé au 204, rue Principale, habituellement le lundi et débuteront à 20h00 :

11 janvier08 février14 mars11 avril09 mai13 juin11 juillet15 août12 septembre11 octobre14 novembre12 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

16. Salaire de l'année 2016 du directeur du Service des incendies

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire revoir la rémunération du directeur du Services des incendies;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-342 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De décréter la rémunération du directeur de Service des incendies à 500\$ par mois.

Que le kilométrage effectué lors d'un déplacement pour les rencontres entre les services en incendie ou à la MRC de Beauharnois-Salaberry soit payé au taux des employés décrété par résolution.

Que cette rémunération est liée à une description des tâches devant être accomplies par le directeur, cette description devant être approuvées par madame la mairesse Francine Daigle et le directeur général Michel Morneau.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL

17. Adoption des dépenses – novembre 2015

15-12-343 Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 3 novembre 2015 au 7 décembre 2015 inclusivement, d'un montant total de 143 108.03\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.

Qu'une retenue de 248.69\$ concernant la facture 1900 du fournisseur Marquage signalisation Rive-sud b.a inc. soit appliquée portant les comptes à payer à 142 859.34\$.

ADOPTÉ

18. Demande (s) d'appui financier

15-12-344 Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier au

a- Fondation des maladies du coeur et de l'AVC- 125 \$

ADOPTÉ

15-12-345 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier au

b- Liberté de choisir – 100 \$

ADOPTÉ

15-12-346 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier au

c- Comité d'entraide de la Guignolée –

ADOPTÉ

200\$

19. <u>Transport hors-norme A-30 et A530 - appui à la MRC</u> <u>Beauharnois-Salaberry</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry a adopté la

résolution numéro 2015-10-200 au sujet de la position de cette dernière en lien avec le transport hors-norme sur les autoroutes 30 et

530;

CONSIDÉRANT QUE le passage de véhicules hors-norme doit

inévitablement se faire sur des infrastructures routières et non à l'intérieur des centres urbains

ou des noyaus villageois;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-347 Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De signifier l'incohérence du passage de véhicules hors-norme à même la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

De demander au Ministère des Transports du Québec de remédier à cette situation le plus rapidement possible en faisant respecter les obligations du contractant Nouvelle autoroute 30 S.E.N.C.

Que cette résolution soit transmise au Ministère des Transports du Québec, à la MRC de Beauharnois-Salaberry et à la direction générale de Nouvelle Autoroute 30 S.E.N.C.

ADOPTÉ

20. <u>Image municipale</u>

20.1 Papeterie

CONSIDÉRANT QUE l'image corporative de la municipalité de Saint-

Urbain-Premier a été modifiée par le Conseil municipal et qu'il y a lieu de revoir les imprimés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a été en

soumission auprès de quatre imprimeurs;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-348 Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à Scripto pour 1 000 Enveloppe avec fenêtre et 1 000 enveloppe sans fenêtre, l'ensemble selon la soumission remise le 25 novembre 2015 au montant de 370\$ plus les taxes applicables.

Que les conditions du devis du 23 novembre 2015 s'appliquent au respect du mandat.

ADOPTÉ

20.2 Cartes d'affaires

CONSIDÉRANT QUE l'image corporative de la municipalité de Saint-

Urbain-Premier a été modifiée par le Conseil

municipal et qu'il y a lieu de revoir les cartes

d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a été en

soumission auprès de quatre imprimeurs;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-349 Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à imprimerie Topp pour la production d'un lot de 6 usagers de cartes d'affaires avec impression recto-verso, l'ensemble selon la soumission remise le 25 novembre 2015 au montant de 260.00\$ plus les taxes applicables.

Que les conditions du devis du 23 novembre 2015 s'appliquent au respect du mandat.

ADOPTÉ

20.3 Accroche-porte préventionniste

CONSIDÉRANT QUE l'image corporative de la municipalité de Saint-

Urbain-Premier a été modifiée par le Conseil municipal et qu'il y a lieu de voir à la préparation d'accroche-porte servant dans le cadre de la

prévention;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a été en

soumission auprès de quatre imprimeurs;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-350 Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à imprimerie Topp pour un lot de 1 000 accroche-porte, l'ensemble selon la soumission remise le 25 novembre 2015 au montant de 195\$ plus les taxes applicables.

Que les conditions du devis du 23 novembre 2015 s'appliquent au respect du mandat.

ADOPTÉ

20.4 <u>Autocollants des véhicules routiers</u>

CONSIDÉRANT QUE

l'image corporative de la municipalité de Saint-Urbain-Premier a été modifiée par le Conseil municipal et qu'il y a lieu de voir à changer les autocollants sur les véhicules de la municipalité de Saint-Urbain-Premier:

EN CONSÉQUENCE,

15-12-351 Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à Laurent Design pour 10 autocollants pour les véhicules routiers, l'ensemble selon la soumission remise le 28 novembre 2015 au montant de 960\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

20.5 Pochettes

CONSIDÉRANT QUE l'image corporative de la municipalité de Saint-

Urbain-Premier a été modifiée par le Conseil municipal et qu'il y a lieu de voir à créer des pochettes corporatives de la municipalité de

Saint-Urbain-Premier;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-352 Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à imprimerie PR pour un lot de 1 000 pochettes corporatives, l'ensemble selon la soumission remise le 10 novembre 2015 au montant de 925\$ plus les taxes applicables.

Que les conditions du devis s'appliquent au respect du mandat.

ADOPTÉ

21. Renouvellement de contrats en des services analytiques en eau potable – Exova

15-12-353 Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De renouveler l'offre de services analytiques pour l'année 2016 selon la soumission 16-082-390438

ADOPTÉ

22. Étude des pompes du poste de pompage Forgeron

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier observe,

à priori, une usure prématurée de différentes

pièces des pompes;

CONSIDÉRANT QUE ces dernières fonctionnent régulièrement sur

une longue période, selon les observations en

télémétrie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a

demandé à trois firme en génie des infrastructures de préparer une offre de services à l'égard de la problématique de l'utilisation des deux pompes au poste de pompage Forgeron

(PP4) sur la montée Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont déposé une offre soit Avizo

Experts-Conseils 3 950\$ plus les taxes et

Beaudoin Hurens 5 800\$;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-354 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à la firme Avizo Experts-Conseils au montant de 3 950\$ plus les taxes, l'ensemble selon l'offre de services INF-909-2D15 du 27 novembre 2015.

ADOPTÉ

23. Plan Église

La municipalité de Saint-Urbain-Premier indique son intérêt dans le dossier du Plan Église. Ceci permettra à des chercheurs de l'UQAM d'encadrer la reconversion de l'église afin d'orienter la population, la Fabrique et les élus dans le partage des lieux.

DOSSIERS D'INFORMATION

24. Rapport des comités

24.1 Culture et patrimoine

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

24.1.1 Fête des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire

souligner en 2016 l'apport des nombreux

bénévoles sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE.

15-12-355 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De retenir les services de madame Anne-Marie Samson selon l'offre de service du 7 décembre 2015 au montant de 500\$ plus les taxes afin d'apporter un support logistique à la municipalité pour la réalisation de cet activité.

ADOPTÉ

24.2 Embellissement

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

24.3 **Environnement**

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités. Il est demandé au directeur général de voir si nous pouvons utiliser les services de l'Écocentre de Saint-Isidore.

24.4 Loisirs

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités.

24.4.1 Chauffage - salle communautaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paie 50% de la facturation du

chauffage de la salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

15-12-356 Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De demander la pose d'un thermostat électronique programmable servant à régler le degré du chauffage hors des heures de l'enseignement scolaire;

Que le chauffage hors des heures scolaire, période printemps, automne et hiver soit placé à 18 degrés celcius.

ADOPTÉ

24.5 Vie communautaire et sociale

Aucun rapport des activités.

24.6 <u>Voirie</u>

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités.

24.7 Incendie

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait un rapport des activités.

24.8 <u>OMH</u>

Monsieur le conseiller Mario Parent fait un rapport des activités.

25. Rapport - Mairesse

Madame la mairesse Francine Daigle présente le rapport des activités pour le dernier mois.

26. Liste de la correspondance

La liste de la correspondance est déposée.

27. <u>Dépôt des rapports internes</u>

27.1 <u>Dépôt rapport inspectrice municipale</u>

Le rapport des activités de l'inspectrice municipale est déposé.

27.2 <u>Dépôt rapports des interventions en inc</u>endie

Les rapports d'intervention sont déposés par le directeur du service des incendies.

28. Varia

29. <u>Période de questions portant sur les points à l'ordre du jour – fin de la réunion</u>

Un citoyen demande des informations sur les taux de l'évaluation foncière en relation avec l'équité des usages. Madame la mairesse Francine Daigle indique que le nouveau dépôt du rôle en 2017 fera en sorte de revoir les valeurs des propriétés. À ce moment-là, les élus réfléchiront à cette possibilité.

Une citoyenne demande comment les citoyens devront fonctionner afin d'avoir recours au chenil. Madame la mairesse Francine Daigle indique que les citoyens devront rapporter les problèmes d'errance au centre municipal.

30. Levée de la séance

<u> </u>	7.00 0.0	<u></u>	<u> </u>									
Tous les 22h29.	sujets	à l'ordre	du	jour	ayant	été	traités,	la	séance	est	levée	à
Francine Daigle, mairesse				Mie	Michel Morneau, directeur général							